

RAPPORT

sur le Préavis Municipal No 10-2024 présenté au Conseil Communal en séance du 7 octobre 2024

Objet : Remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie Route de Saubraz – Le Prunier

Gimel, le 15 octobre 2024

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission en charge de ce projet, composée de :

Richard Jean-Luc, président Croisier Sophie Coullard-Descos Amandine Renaud Jean-Marie, Humbert Denis, rapporteur

s'est réunie à 2 reprises, soit :

- le 18 septembre 2024, pour la prise de connaissance du projet en présence de Messieurs Philippe Rezzonico, Syndic, Laurent Guignard, Municipal et Sylvain Haldimann, ingénieur du bureau SH Ingénieurs Sàrl, que nous remercions chaleureusement de leur collaboration.
 - La commission des finances était également présente, représentée par Mesdames Doris Christen et Déborah Bignens ;
- le 15 octobre 2024, pour la finalisation du présent rapport.

1. Préambule

Dans le cadre des travaux de l'entreprise Le Coultre SA, il a été constaté que la conduite d'eau potable était en mauvaise état et qu'il y avait lieu de la remplacer.

Les travaux de réfection du carrefour du Prunier étant sur le point de débuter, l'opportunité a été saisie de modifier le tracé de la conduite en la faisant passer sur le Domaine Public.

2. Travaux

Le déroulement des travaux prévoit l'abandon de la conduite existante en fonte qui traverse la parcelle de Le Coultre SA, par un nouveau tracé qui se situera sur le Domaine Public le long de la Route d'Aubonne.

Une nouvelle borne hydrante sera positionnée à la hauteur de la STEP, ainsi qu'une nouvelle prise d'eau pour l'entreprise Le Coultre SA.

Dans un deuxième temps, la conduite en direction de Saubraz sera remplacée en coordination avec les travaux à venir.

3. Remarques

La commission s'étonne que le déplacement de cette conduite n'ait pas été anticipé dans le cadre des travaux de réfection de la route d'Aubonne – carrefour le Prunier.

Le choix de la Municipalité d'effectuer ces travaux de remplacement de conduite d'eau potable et de défense incendie pendant le chantier en cours, rencontre le soutien de la commission.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil :

- 1) D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie à la route de Saubraz Le Prunier.
- 2) D'allouer un crédit maximum de CHF 255'166.00 TTC, subventions de l'ECA non déduites, pour exécuter ces travaux.
- 3) De financer ce crédit par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.
- 4) De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.

Le président

1230L

Les membres : Sophie Croisier

Groisier Scphie

Amandine Coullard-Descos

Le rapporteur

Jean-Marie Renaud